La prière que l'homme effectue en groupe est vingt-cinq fois supérieure à celle qu'il fait chez lui ou au marché.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « La prière que l'homme effectue en groupe est vingt-cinq fois supérieure à celle qu'il fait chez lui ou au marché. En effet, quand il fait ses ablutions correctement puis se rend à la mosquée dans le seul but d'accomplir la prière, on l'élèvera, pour chaque pas qu'il fera, d'un degré et on lui effacera un péché. Quand il aura prié, les anges ne cesseront de prier pour lui, tant qu'il sera à l'endroit où il aura prié, disant : « Ô Allah ! Pardonne-lui ! Ô Allah ! Fais-lui miséricorde ! » Et il sera en prière aussi longtemps qu'il attendra la prière. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit à quel point la prière en groupe est supérieure à celle que l'homme fait chez lui ou au marché, c'est-à-dire celle qu'il accomplit seul, comme on le comprend du fait qu'il a cité la prière à la maison en opposition à la prière en groupe et parce que, généralement, on accomplit seul la prière à la maison ou au marché. Cette supériorité est de vingt-cinq multiples. « En effet » : s'il fait allusion à la supériorité de la prière en groupe sur la prière individuelle, cela implique que ceci n'est vrai que pour la prière collective accomplie à la mosquée. « Quand l'homme fait l'ablution correctement », c'est-à-dire en faisant ce qui est recommandé en plus de ce qui est obligatoire. « Puis se rend à la mosquée dans le seul but d'accomplir la prière » : si c'est autre chose qui le pousse à sortir, ou si c'est la prière et autre chose, il ratera la récompense mentionnée. « Pour chaque pas qu'il fera, on l'élèvera d'un degré et on lui effacera un péché », c'est-à-dire un péché mineur qui est entre lui et Allah. Quand il termine de prier, les anges prient pour lui, ils implorent le pardon et la miséricorde d'Allah en sa faveur, tant qu'il reste à l'endroit où il a prié, c'est-à-dire tant qu'il y reste assis. Il est possible que cela veuille dire : tant qu'il reste à cette place, même s'il s'allonge et tant qu'il ne perd pas ses ablutions. Enfin, celui qui a prié est considéré comme étant en prière tant qu'il attend la prière.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee